

Rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025-2026

Pour nous DDEN, depuis 2017 et après 2022, la dissolution de 2024 a eu bien des effets négatifs, car nous en sommes désormais à notre huitième Ministre. Notre renouvellement quadriennal de 2025 a subi, dans la plupart des départements, un très grand retard, par suite de la démission du gouvernement en septembre et sans Ministre, malgré l'écoute favorable de la plupart des DASEN qui nous ont assuré la continuité du Service public et nous ont bien soutenus dans l'ensemble. Nous attendons de notre nouveau Ministre, Monsieur Édouard Geoffrey, ancien DGESCO (depuis le Ministre Blanquer), qu'il soit vraiment à notre écoute et soutienne la mission des DDEN. Pour l'instant notre demande de subvention n'est pas soutenue par notre tutelle institutionnelle.

Une première ! Le Congrès de juin 2025 s'est déroulé en visioconférence, conformément à l'ordre du jour avec de nombreux débats et un respect des temps de parole, ce qui a permis de prendre des décisions importantes reproduites dans notre trimestriel « *le délégué* » n° 284 d'octobre 2025. Un texte fondamental « *Transformer les idées de chacune et chacun en une action fédérale* », adopté par toutes les Unions aujourd'hui fédérées, sera annexé à notre Charte du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale. Le Congrès 2026 sera organisé en visioconférence le mercredi 1^{er} juillet.

À la suite de ce Congrès, il a été procédé aux élections habituelles pour 2025-2026, en Conseil fédéral :

- Président : Eddy KHALDI.
- Secrétaire générale : Édith Semerdjian.
- Secrétaire adjoint : Jean Millaire.
- Trésorière générale : Françoise Riss.
- Trésorière adjointe : Nicole Tavarès.

• Autres membres du Bureau : Marie-France Contant ; Martine Deldem ; Philippe Foltier ; Philippe Gallier ; Catherine Haensler ; Camille Hybois ; Michèle Libot ; Christian Vignaud.

Depuis juin 2025 jusqu'au 1^{er} juillet 2026, le Conseil fédéral se sera réuni 12 fois et un Bureau fédéral préparatoire a eu lieu avant chaque Conseil. De nombreuses visioconférences ont eu lieu pour préparer les enquêtes et la publication de notre livre « *Découverte de la Laïcité* ».

ENQUÊTES

Les enquêtes précédentes sur la visite des écoles de Marseille, la violence et la Citoyenneté, les sanitaires scolaires, la restauration et la pause méridienne restent disponibles sous forme de livrets ou en numérique afin de les communiquer aux responsables institutionnels du CDEN, de l'Éducation nationale et aux élus municipaux.

« L'École inclusive »

L'enquête s'est terminée le 30 juin 2025 avec 2 374 réponses. **L'inclusion scolaire à l'épreuve du terrain : le regard des DDEN.** Publiée à 4 000 exemplaires, elle a connu un franc succès, mais elle est encore disponible. Commander les dernières au plus vite. Il est important de la diffuser en CDEN, pour valoriser nos missions et nos actions afférentes.

La publication du livre « *Découverte de la Laïcité* » a été très bien reçue et représente un moyen de subventionner les Unions et la Fédération.

L'ensemble des dessins et des textes de cette BD ont été remis au goût du jour. Eddy Khaldi a cédé ses droits d'auteur au profit exclusif de la Fédération et des Unions. Il faut le faire acheter par les Unions et les écoles. Des groupes ou des institutions peuvent également être intéressés. Il a été distribué pendant la semaine de la Laïcité, aux écoles, DASEN, sénateurs et députés, et par exemple par



l'Union des Pyrénées-Orientales, qui en a vendu 100 exemplaires au Conseil départemental pour les collèges et les élus.

« La sécurité à l'École »

Cette nouvelle enquête se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026 et se poursuivra lors de l'année 2026-2027. Le questionnaire est en cours de finalisation et sera envoyé aux Unions pour avis et sera validé par le Conseil fédéral. La commission de suivi jusqu'à publication sera composée de membres du Conseil fédéral et de quelques responsables d'Unions.

LA FÉDÉRATION AUPRÈS DES UNIONS

Activités fédérales, quelques réunions de septembre 2024 à avril 2025

- **12 juin** : Congrès de la Fédération des APAJH.
- **19 juin** : Congrès des DDEN.
- **9 septembre** : mise en place d'une commission de communication fédérale, en vue d'élaborer un document de présentation de notre association.
- **4 novembre** : AG de la copropriété.
- **13 novembre** : conférence dans le 15^e arrondissement de Paris, au patronage laïque Jules Valès.
- **19 novembre** : entretien avec Claude Lelièvre, historien de l'Éducation.
- **4 décembre – Montluçon** : conférence avec une association laïque du département. Plantation de 2 arbres de la Laïcité, 1 en maternelle, l'autre en élémentaire. Remise de 2 médailles de la Fédération à 2 militants. Avec le film « La Séparation ».
- Cérémonie pour la réhabilitation de la tombe de Fernand Buisson, à Thieuloy-Saint-Antoine, avec Marie-France Contant.
- **6 décembre** : conférence à Senlis et à Creil sur la Laïcité.
- **9 décembre – Angoulême** : collectif anniversaire de la loi 1905. Dans un RPI, avec « Republica », une conférence croisée sur « Laïcité et vivre-ensemble ». Concours d'éloquence sur la Laïcité avec les lycées du département des Charentes.

- **10 décembre** : conférence sur la Laïcité à Pons (17).
- **13 décembre** : conférence avec Henri Peña Ruiz à L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne).
- Des visioconférences ont lieu régulièrement pour préparer et analyser les enquêtes, par les groupes de travail, en plus des Conseils fédéraux mensuels.

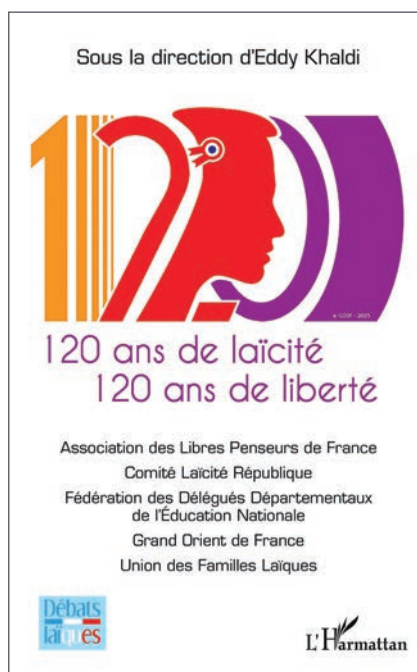
Quelques actions des Unions

Alsace-Moselle

- Mise en place officielle de deux Unions avec participation au CDEN. Ces Unions du Haut-Rhin et Bas-Rhin fonctionnent bien.
- Petit retard pour la nomination des DDEN pour la Moselle. Le préfet est en désaccord avec le DASEN. La présidence sera reprise par le Président d'honneur de l'Union des DDEN de Moselle.
- Forte pression de l'Institut du droit local dans ces départements, mais nous sommes soutenus par l'Éducation nationale et le DASEN.

Charente-Maritime : Union Départementale à Pons avec Christian Vignaud. « Liberté de conscience, l'autre nom de la Laïcité » : projection du film : « Dieu peut se défendre tout seul » présenté par l'avocat de *Charlie Hebdo*. Procès de l'attentat autour du 7 janvier 2015.

Corrèze : à Tulle, le 28 novembre, débat sur la liberté de conscience et la Laïcité pour fêter les 120 ans de la Loi 1905. Eddy Khaldi a fait une conférence avec



François Hollande, Député de Tulle, en présence du Préfet, du Sénateur et du DASEN.

Isère : Le Président de l'Isère a organisé sans la Fédération une Assemblée Générale, le 15 novembre, seuls 75 DDEN étaient présents sur 315. Seuls 66 ont voté pour sortir de la Fédération.

Morbihan : à travers 4 projets pédagogiques portés par des équipes engagées et les DDEN, ces établissements rappellent que la citoyenneté est une pratique vivante, concrète, transmise dès l'École primaire. Les enfants ont planté un **Arbre de la Laïcité**, offert par la municipalité.

Paris : une plainte a été déposée au tribunal administratif de Paris par le Président de l'Union pour usurpation de titres. Le jugement aura lieu le 4 mai.

Haute-Savoie

17 mai 25 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts des Puisots en présence d'Eddy Khaldi et réflexion commune sur les différences de traitement entre établissement privé et établissement public.

Var : dans le Var, un attaché parlementaire appartenant au Rassemblement National a démissionné après intervention du DASEN.

LES CONCOURS NATIONAUX

Samuel Paty : « Se construire Citoyen »



Ce concours national initié et préparé par la Fédération est destiné aux Écoles publiques de la maternelle au collège, pour promouvoir la citoyenneté parmi les élèves et les encourager à développer et mener des projets citoyens.

Lors de la remise d'un de ces prix, le journal « Le Dauphiné » lui a consacré une page entière de reportage.

« Écoles fleuries » pour un développement durable et citoyen



Ouvert également et organisé par la Fédération, dans les 3 premiers cycles des Écoles publiques, il implique une démarche coopérative favorisant les apprentissages par le jardinage et le fleurissement du cadre scolaire.

Il poursuit le double objectif d'éducation à l'Environnement et au Développement durable, comme de l'éducation citoyenne et sociale.

Bien que restant des concours nationaux, les remises de prix se font maintenant au niveau départemental pour y associer plus d'élèves et atteindre plus facilement les médias locaux. Le pilotage et la médiatisation des cérémonies de remise des prix et diplômes se feront sous la responsabilité des Unions en y associant les autorités académiques, les élus locaux, les associations de parents et organisations amies, afin d'assurer une bien meilleure visibilité de l'action de terrain du DDEN, mais aussi de l'Union départementale organisatrice, dans le but de promouvoir l'École publique dans son environnement.

Il faut toujours transmettre à la Fédération, sous forme numérique, l'ensemble des remises de diplômes (photos, articles de presse, etc.) car les concours sont organisés par la Fédération. Tous les éléments du cadrage national sont transmis par circulaire et sur le site fédéral.

RENOUVELLEMENT QUADRIENNAL

Malgré bien des retards, il a pu être finalisé, mais nous constatons une chute des adhérents qu'il faudra essayer de rempla-

cer rapidement. « *Un DDEN doit remplacer un DDEN* », plus que jamais ! Notre fonction doit être valorisée car beaucoup d'écoles réclament notre présence et ont besoin de nous dans un système scolaire de plus en plus individualisé !

LA COMMUNICATION FÉDÉRALE :

« **FAIRE FÉDÉRATION** » doit nous faire connaître et reconnaître et montrer ce que nous sommes.

Faire Fédération est un acte de volonté politique, un principe laïque pour l'École que nous voulons. Il faut réhabiliter les missions attribuées par le Code de l'Éducation, ne pas s'enfermer dans son école, aller plus loin, dépasser l'individualisation, l'égoïsme et le repli sur le local.

Avant, il existait trois Conseils fédéraux par an, aujourd'hui 12. La **Fédération** existe depuis 1906.

Une commission de communication a été mise en place. On attend que *Le Vademecum* soit épuisé. Le tryptique et le « 4 pages » sont à refaire avec des propositions.

Les réunions seront en visioconférences. S'inscrire pour la communication en vue d'élaborer un document.

Les publications fédérales : « **Je deviens un DDEN** » est disponible à la Fédération et « **Je veux un DDEN** » est consultable sur le site Internet.

Le délégué

Notre revue paraît quatre fois par an. Sa publication a pour but d'informer sur

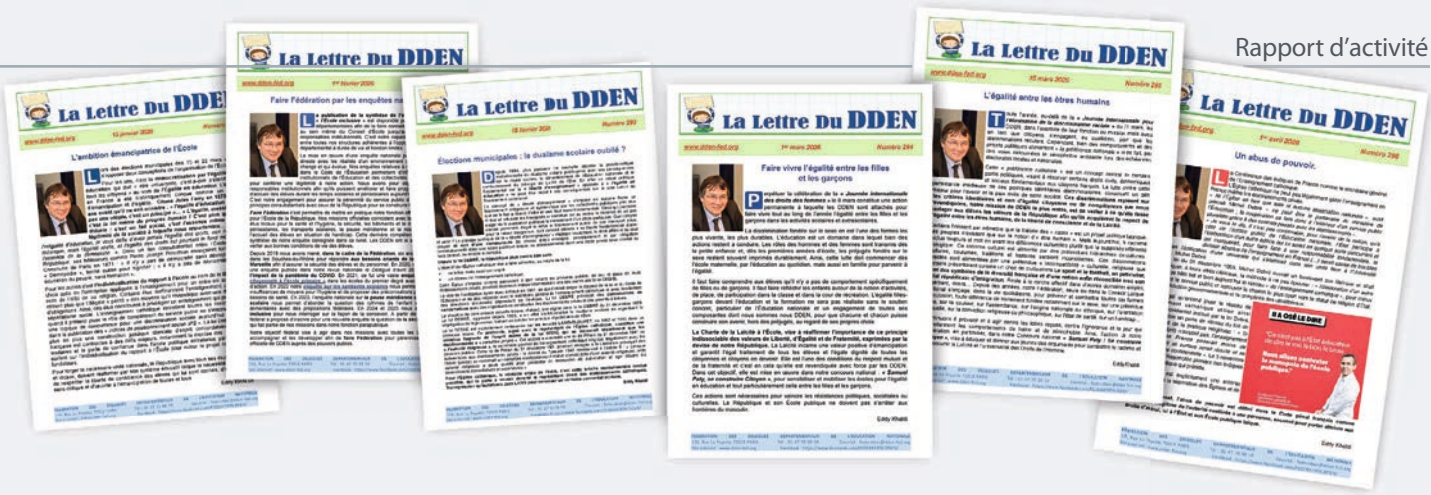
l'actualité scolaire. Elle permet l'information et la formation de tous les DDEN, contient des articles dédiés concernant l'École et son devenir, des interviews pour un autre regard sur les questions de société.

La rubrique « *Vie des Unions* » permet à chacun de refléter les différentes actions entreprises dans les Unions, et montre le travail effectué par les DDEN sur tout le territoire et l'outremer, quel qu'en soient le lieu ou l'originalité de l'action entreprise : « *les plantations d'arbres de la Laïcité* » et pour cette année particulièrement de l'anniversaire de la Loi 1905, les différentes commémorations qui ont eu lieu dans les départements, les conférences, les manifestations.

« *Lu... Vu... Écouté pour vous* », rubrique culturelle, qui permet de nous tenir informés des livres, des documents, des films, des musiques, des chants, du théâtre... sur des thématiques en lien avec les valeurs qui nous animent, Liberté, Égalité, Fraternité, et Laïcité... fondement de notre République.

« *Pour votre documentation* » permet chaque trimestre, à chaque DDEN, d'avoir la liste des textes du 1^{er} degré, paru au BOEN (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale) et de s'y référer si besoin.

Autre recension dans cette rubrique, les « *Questions au gouvernement, QAG* », tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Les thèmes recourent très souvent des questionnements de la Fédération sur la vie scolaire et les problèmes qui s'y rencontrent.



« La Lettre du DDEN »

Elle est bimensuelle et relaye des informations variées concernant le domaine scolaire et son environnement. Elle est parue **18 fois** et contient également un grand nombre d'informations externes à notre Fédération et de rappel de nos positions dans les éditoriaux. Elle doit être adressée aux DDEN, aux mairies, aux associations amies et aux institutionnels. Elle rencontre un vif succès et nous fait mieux connaître.

« La Lettre » ne sera diffusée dorénavant qu'aux seuls adhérents et paraîtra dans son intégralité uniquement sur l'Extranet.

Il est préférable que ne figurent sur le site, dès à présent, que l'Édito et le sommaire.

Les sujets abordés : « Le Collectif laïque national » ; l'intégration et l'émancipation de tous les enfants à l'École publique ; la santé mentale ; pour les municipales : un appel de l'ANDEV, Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales, pour que les élus mettent « l'éducation, la jeunesse et la petite enfance au cœur de leur projet politique » ; « le bleu, enseignement scolaire » ; présentation de « Découverte de la Laïcité » ; etc.

Les circulaires

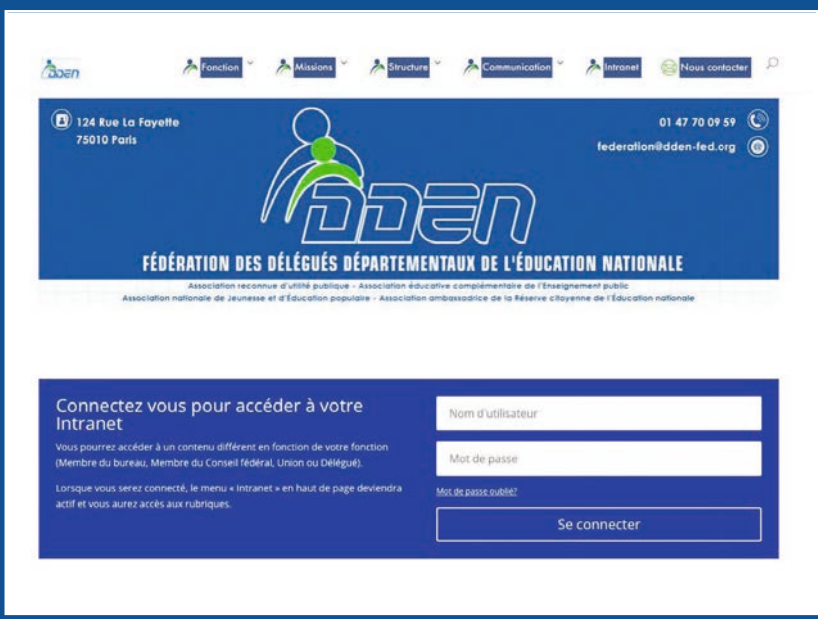
Elles sont de deux natures : circulaires internes, destinées aux membres du Conseil fédéral et circulaires étendues aux responsables des Unions, **qui doivent les porter à la connaissance de tous les DDEN de leur Union.**

« Le Guide de l'Union »
et « Le Vade-mecum »

En attendant une nouvelle mouture, ils sont toujours disponibles gratuitement sur demande auprès de la Fédération, qui indiquera les frais postaux seuls comptés pour les Unions.

Les sites Internet et Intranet

<https://www.dden-fed.org/>



REPRÉSENTER LES UNIONS

Pouvoirs publics et partenaires

Les actions avec nos partenaires

Défenseur des droits

Le 19 novembre 2025, nous avons été invités à la Consultation nationale du Défenseur des droits auprès des moins de 18 ans sur le thème : « **Le droit des enfants à une justice adaptée** ».

« *Le fondement des droits du mineur à une justice adaptée est simple : un enfant, ou un adolescent ne sont pas un adulte* ». Les DDEN demandent, comme le Défenseur des droits, « *qu'en parallèle de la sanction, la justice éduque, protège, empêche la récidive, au risque de reproduire ce qu'elle entend combattre : l'exclusion, la défiance, la délinquance* ».

Fédération de l'APAJH



Nous sommes invités chaque année à leur Congrès, depuis notre partenariat.

La JPA



« *...Depuis 87 ans, la JPA (Jeunesse au Plein Air) reconnue d'Utilité publique s'impose comme une confédération d'organisations engagées pour une éducation globale où les temps de loisirs et de vacances participent à la construction de l'individu et du citoyen avec des valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité...* ».

Tout au long de cette année, les multiples réunions organisées alternativement en présentiel et en visioconférences par la Confédération reflètent une ouverture d'esprit, d'écoute et de compréhension permanentes dont beaucoup de structures pourraient s'inspirer.

Lors des Conseils d'Administration, la Fédération des DDEN représentée au même titre que les dix-huit autres structures forment et construisent ensemble des débats d'idées et de réalisations portés par les mêmes valeurs pour défendre ensemble l'action de la Jeunesse au Plein Air dans cette trajectoire historique et collective :

celle d'un engagement pour faire évoluer le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs nécessaires en même temps que l'École pour que nos jeunes deviennent des citoyens éclairés.

Quelques chiffres qui nous éclairent sur l'opportunité de continuer à financer sans restriction cette confédération qu'est la JPA :

- 50 comités départementaux,
- 4 unions régionales,
- 1 000 bénévoles sur le territoire,
- 39 organisations membres regroupées au sein de la JPA,
- 46 032 enfants partis grâce à la JPA (41 429 en classes de découvertes, dont 1 864 enfants en situation de Handicap – 332 jeunes avec un BAFA).

La JPA continuera à protéger et défendre les ACM (Accueil Collectif de Mineur) et en ce qui me concerne, permettre également « *d'ouvrir les portes du dehors de l'École* ».

La JPA un réseau vivant, ancré et solidaire sur tout le territoire.

JM France



La musique, qu'elle soit entendue, jouée ou chantée, favorise le développement émotionnel et social des enfants. Elle permet d'explorer, d'exprimer, voire de libérer toute une gamme d'émotions allant de la joie à la tristesse, du plaisir à chanter ensemble à l'émerveillement ressenti à l'écoute d'harmonies musicales. Elle éveille la curiosité, stimule l'imagination, et renforce les liens entre les enfants.

Ce sont ces finalités éducatives qu'explorent « Les Jeunesses Musicales de France » (plus de 245 000 élèves spectateurs) qui permettent une rencontre directe avec les artistes, des œuvres, des instruments, des formes musicales variées et « Les Écoles qui chantent », dispositif plus participatif (10 000 élèves concernés), qui met les enfants en situation d'acteurs. Beaucoup de nos collègues se sont rapprochés de ces deux milieux qui œuvrent en partenariat avec l'Éducation nationale et avec notre Fédération des DDEN. Ce type d'investissement démontre qu'il est possible de colorer avantageusement la mission du

DDEN qui veille au respect de l'intérêt des enfants pour les aider à grandir... au moins en musique.

L'ANATEEP et la FDDEN : un partenariat au service de l'École publique



Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public – œuvre pour la sécurité, la qualité et la gratuité du transport scolaire, en produisant études, actions et ressources documentaires à destination de tous les acteurs de l'école. Ce champ d'action rejoint directement les missions des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, qui veillent au quotidien sur les conditions de vie des élèves dans et autour de l'École – et notamment sur leurs déplacements. C'est sur ce terrain commun que s'est construit un partenariat officiel : la FDDEN a intégré l'ANATEEP parmi ses partenaires reconnus. Loin d'être symbolique, ce lien est opérationnel : les DDEN peuvent s'appuyer sur l'expertise de l'ANATEEP lors de leurs visites d'école, tandis que l'ANATEEP trouve dans le réseau des délégués un relais de terrain irremplaçable. Deux associations, un même engagement pour que chaque enfant arrive à l'École dans les meilleures conditions.



DÉFENDRE LA LAÏCITÉ

Cette année a été riche en événements et a débuté par le colloque au Sénat, le 24 février 2025, initié par notre Fédération pour fêter les 120 ans de la **Loi du 9 décembre 1905** ou « La liberté de conscience faite loi » et demander la constitutionnalisation des deux premiers articles. Étaient co-organisateurs : la Fédération des DDEN ; le Grand Orient de France ; le CLR ; l'UFAL et l'ADLPF. Les actes du colloque sont parus sous le titre « **Débats laïques** » aux Éditions l'Harmattan.

Il a été décidé la réhabilitation de la sépulture de Fernand Buisson (1841-1932), fondateur de la loi de séparation des Églises et de l'État, Prix Nobel de la paix en 1927 et grand Officier de la Légion d'honneur. Il a été fait appel aux dons auprès des Unions pour compléter le financement. La Fédération a octroyé 500 € à ce projet.

Pour commémorer l'anniversaire de la Loi de Séparation de l'Église et de l'État dans tous les départements, il y a eu de nombreuses plantations d'Arbres de la Laïcité et un grand nombre de manifestations, organisées par des DDEN et des Conseillers fédéraux où de nombreux DASEN et Préfets ont participé. Des DDEN ont été honorés pour leur engagement et leur fidélité. Plusieurs articles de journaux ont parlé de ces manifestations.

Le 19 janvier 2026, une conférence sur la Laïcité a été organisée par la GLFF au GODF.

Collectif
Laïque National



La Fédération des DDEN porte haut et fort le principe de laïcité au sein du Collectif et préside la Commission Éducation.

Le rapport annuel du CLN est paru. La Fédération a participé activement à la rédaction de ce rapport. Il faut faire des commandes papier dès maintenant. Il sera diffusé en numérique plus tard.

Se fédérer, un acte de volonté politique

Le passé de notre Fédération, nos idéaux, notre expérience nous confèrent reconnaissance, compétence et autorité pour défendre l'École publique dans la République et pas seulement dans son département, sa délégation ou simplement dans son École.

Les coups de boutoir de l'individualisme exacerbé, souvent narcissique, conduit au délitement de toute action collective. En observant cette tendance individualiste dans nombre de structures collectives, nous sommes entrés dans une nouvelle étape qui se caractérise par le développement de pratiques égotiques dont la conséquence principale vise la désagrégation des formes organisationnelles démocratiques nécessaires pour faire société et pour nous : faire Fédération. Notre Fédération doit continuer à s'engager et lutter nationalement pour les principes définis collectivement dans nos résolutions. Nous avons l'obligation de nous projeter vers l'avenir par une évolution de notre fonction afin de la rendre collectivement plus efficiente et reconnue. S'inscrire dans une démarche individualiste donne des arguments à ceux qui militent pour une approche semblable à celles des « PQ », Personnalités Qualifiées qui siègent, par exemple, dans les collèges où notre Fédération s'est engagée pour siéger collectivement en tant que DDEN dans les Conseils d'Administration. En 2019, le Sénat unanimement avait, à cet effet, adopté un amendement à la loi éducation Blanquer sur « la confiance » pour que les DDEN intègrent les Conseil d'Administration des collèges. Dans la commission de conciliation des deux Chambres parlementaires, ce vote fut rejeté par la majorité présidentielle.

Nous continuons à revendiquer et faire reconnaître notre action fédérale collective pour agir avec toute la détermination que nous confère notre engagement collectif au service de l'intérêt de l'Enfant. Le rapport individualisé à l'École conduit inévitablement à une dérive libérale et consumériste, de fait, les DDEN ne peuvent s'inscrire dans le rejet de notre organisation fédérale. Notre démarche revendique explicitement **l'égalité en éducation comme projet collectif**. Notre Fédération reste fidèle aux principes fondateurs qui signifiaient : « **Il n'y a pas de démocratie sans démopédie** ». *Démopédie* terme peu connu et oublié pour signifier : « **Il n'y a pas de démocratie sans éducation du peuple, sans formation** ».

Sans l'École, institution collective, notre fonction de DDEN fédéré ne présente plus la même nécessité. Notre fonction de DDEN ne peut se réaliser exclusivement dans l'autonomie locale car l'École est une institution publique nationale.

Se fédérer est un acte de volonté politique pour que les DDEN puissent continuer d'agir au-delà d'un engagement individuel ou d'auto-organisation locale qui ne peut s'inscrire dans la pérennité de notre Fédération, collectif né en 1906. ■

